

LOCATION

BARÈME DES HONORAIRES

PRESTATIONS	€ HT	€ TTC
I - HONORAIRES DE LOCATION - Baux d'habitation soumis à la Loi du 6 juillet 1989 (conforme à la loi ALUR)		
1/ PART LOCATAIRE (montant maximum ne pouvant être supérieur aux honoraires facturés au propriétaire)		
a/ Organisation de la visite, constitution du dossier du candidat, rédaction de bail (€/m ²)		
• Hors zones tendues et très tendues	6.67 €	8.00 €
• Zones tendues	8.33 €	10.00 €
• Zones très tendues	10.00 €	12.00 €
b/ Etablissement de l'état des lieux d'entrée (€/m ²)	2.50 €	3.00 €
2/ PART PROPRIETAIRE (taux calculés sur le loyer annuel hors taxes et hors charges par tranches cumulables)		
a/ Honoraires de location		
o De 0 à 1 829,00 €	9.63%	11.55%
o De 1 829,01 € à 2 370,00 €	9.33%	11.19%
o De 2 370,01 € à 2 744,00 €	8.87%	10.64%
o De 2 744,01 € à 3 659,00 €	8.39%	10.07%
o De 3 659,01 € à 4 573,00 €	7.93%	9.51%
o Plus de 4 573,00 €	7.39%	8.87%
<i>Facturation minimum</i>	115.00 €	138.00 €
Dans le cadre des locations soumises à la loi du 6 juillet 1989, les honoraires facturés au propriétaire seront à minima équivalents à ceux incombant au locataire.		
II - HONORAIRES DE LOCATION - Baux d'habitation NON soumis à la Loi du 6 juillet 1989		
1/ LOCATION - Locaux d'habitation		
Les parts locataire et propriétaire par tranches cumulables	<i>tels que définis au paragraphe 2/ part Propriétaire (baux soumis à la loi du 6 juillet 1989)</i>	
2/ LOCATION - Boxes, parkings, garages et caves (à la charge de chacune des parties)		
Honoraires de location et de rédaction d'actes	95.83 €	115.00 €
3/ LOCATION ET RÉDACTION D'ACTES- baux commerciaux et professionnels (à la charge du preneur et/ou du bailleur selon les termes du bail)		
Honoraires de location (sur le loyer hors taxes et hors charges de la première période triennale)	10.00%	12.00%
Honoraires de rédaction d'actes (sur le loyer annuel HT x 9 ans)	0.50%	0.60%
<i>Facturation minimum</i>	333.33 €	400.00 €

NB : Les produits de trésorerie qui peuvent être générés par la gestion courante correspondent à un complément d'honoraires et restent acquis au mandataire